

REÇU LE
29 NOV. 2022
SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

EXTRAIT
Du REGISTRE des ARRETE du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

- Vu les articles L 131 et suivants du Code des Collectivités Locales,
- Vu la demande présentée par le Comité des fêtes de Marcilly Le Châtel, association organisant la fête de la St Nicolas le 9 décembre 2022,
- Par mesure de sécurité,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite le 9 décembre 2022, de 17 h 00 à 23 h30 sur la VC N° 6 bis « Rue du Pavé », de l'ancienne boulangerie au restaurant « Le Relais du Châtel » et le stationnement sera interdit sur la place de la mairie de 17h à 23h30.

Article 2 : La publicité du présent arrêté sera faite par :

- affichage en Mairie.
- signalisation mise en place par les organisateurs.

Article 3 : La copie du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.

Fait à Marcilly Le Châtel le 14 novembre 2022

Le Maire
Thierry Gouby

